



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2021 au complexe scolaire

Registre des électeurs :

- Electeurs inscrits : 509
- Electeurs présents : 37

M. René Riat, Président des assemblées communales, déclare celle-ci ouverte et présente l'ordre du jour suivant, selon la publication parue dans le Journal officiel du 2 décembre 2021, no 43 et dans l'information communale du 22 novembre 2021.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2021 ;
2. Ouverture d'une unité d'accueil pour les écoliers (UAPE) dans les locaux du complexe scolaire à Bure :
 - a) discuter et approuver l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers ;
 - b) discuter et approuver le crédit de Fr. 253'900.- pour la réalisation des travaux d'aménagement et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
3. Discuter et approuver le budget 2022, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;
4. Fixer le prix de vente du terrain à bâtir communal pour l'année 2022 et donner la compétence au Conseil communal pour la vente ;
5. Divers.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. Sont nommés comme scrutateurs MM. Pierre Guélat et Mathieu Piquerez. L'entrée en matière sur les différents points de l'ordre du jour n'est pas contestée, l'Assemblée peut donc délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2021

Le Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été déposé publiquement sur le site internet communal ainsi qu'au secrétariat communal. Il indique qu'aucune demande de complément ou de modification n'est parvenue au bureau communal.

Constatant que l'Assemblée ne demande pas la parole, il passe au vote.

- **Le procès-verbal du 21 juin 2021 est accepté avec remerciements à son auteure.**



2. Ouverture d'une unité d'accueil pour les écoliers (UAPE) dans les locaux du complexe scolaire à Bure :

a) discuter et approuver l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers ;

M. le Maire Sébastien Gschwind prend la parole. Il présente cet important projet mené par les Autorités communales.

Les premières démarches initiées par le Conseil communal ont débuté il y a 8 ans. Le projet prévoyait l'ouverture d'une crèche. Celui-ci a été refusé par le Gouvernement car la planification ne prévoyait pas d'ouvrir une telle institution à Bure, les solutions de gardes dans les communes voisines étant suffisantes.

Les Autorités communales ont défini, il y a près de 5 ans, un nouveau projet comprenant l'ouverture d'une UAPE à Bure en collaboration avec la commune de Courtedoux pour le cercle scolaire du Creugenat. Dans le 1^{er} trimestre 2020, le Gouvernement a validé le projet d'ouverture d'une UAPE d'une capacité de 15 places. Depuis juillet 2020, le Conseil communal collabore avec la Maison de l'Enfance de Porrentruy pour définir un partenariat. Il est prévu que l'UAPE soit une antenne de la Maison de l'Enfance de Porrentruy comme pour les institutions des communes de La Baroche, Coeuve et Fontenais.

Les parents des enfants de Bure et de Courtedoux ont été informés du projet et ont répondu à un sondage en avril 2021. Des rencontres ont eu lieu en automne dernier avec tous les parents intéressés à placer leur-s enfant-s à l'UAPE pour connaître leur besoin de garde.

Avantages d'une UAPE :

- politique sociale et familiale de la commune
- conciliation vie professionnelle et vie familiale
- plus grande attractivité pour la commune
- pérennisation de notre école (cercle scolaire du Creugenat)

Le Maire décrit le fonctionnement de l'UAPE :

- ouverture de 6h30 à 18h30 sauf les demi-journées où tous les enfants sont à l'école
- fermeture le mercredi mais possibilité pour les parents n'ayant aucun système de garde ce jour-là de placer leur-s enfant-s à la Maison de l'Enfance à Porrentruy
- fermetures annuelles: trois semaines en été et une/deux semaines en fin d'année
- destiné à tous les enfants de la 1P à la 8P scolarisés à Bure ou à Courtedoux
- les enfants âgés de quatre ans révolus peuvent être placés à l'UAPE dans le but d'une préparation à l'entrée à l'école
- journée fractionnée en six périodes (inscription pour une ou plusieurs périodes par semaine)
- les arrivées : au plus tard à 9h / les départs : au plus tôt à 16h30
- trajets s'effectuent avec les bus scolaires
- possibilité pour les élèves de réaliser leurs devoirs, mais pas de soutien de la part les éducateurs-trices.

Charges fixes pour la commune :

- Charges fixes : direction, frais financiers, ...
- Charges du personnel éducatif



- Conciergerie – transport des repas
- Local

Financement :

Part cantonale :

- Subventionnement fixe: CHF 7'715.- / place / année
- Subventionnement variable: CHF 12.80 / période

Part des parents :

- par période suivant les revenus et le nombre d'enfants inscrits

Part des communes :

- Bure : préciput de 30%
- Bure / Courtedoux : Solde (selon les périodes utilisées par les enfants des deux communes)

Déficit budgété pour 2022 (demi-année) : CHF 15'000.- (ce montant comprend des frais de location de CHF 10'000.-).

Prochaines étapes :

En cas d'acceptation du projet par l'Assemblée communale :

- Rencontre avec la Maison de l'Enfance de Porrentruy en début d'année pour la planification de l'ouverture (convention, engagement du personnel, ...)
- Début 2022, informations aux parents de Bure et de Courtedoux pour les inscriptions
- Travaux de rénovation : printemps – fin juillet
- Installation de la structure : fin juillet – début août
- **Ouverture de l'UAPE : 16 août 2022**

b) discuter et approuver le crédit de Fr. 253'900.– pour la réalisation des travaux d'aménagement et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.

M. Michel Vallat, conseiller communal en charge du projet, prend la parole.

Il présente les infrastructures de l'UAPE. L'implantation de l'institution est prévue au rez du bâtiment scolaire dans la classe d'ACT. Les locaux seront composés d'une cuisine agencée y compris d'une zone repas, d'une zone d'activités, de sanitaires-WC, d'un petit bureau et d'une zone extérieure. Une rampe d'accès pour la livraison des repas est également prévue dans le cadre des travaux.

L'engagement du personnel suivant est nécessaire :

- personnel éducatif pour l'UAPE : 1,5 postes
- personnel communal pour la conciergerie et la livraison des repas : en étude.

M. Vallat présente l'estimation des coûts :



| Estimation du coût UAPE | | CHF | % |
|-------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------|
| 1 | Bâtiment | 195'395.- | 77.00 |
| | Gros œuvre | 23'258.- | 9.10 |
| | Installations électriques | 26'171.- | 10.30 |
| | Installations sanitaires | 39'514.- | 15.60 |
| | Aménagements intérieurs | 83'835.- | 33.00 |
| | Honoraires architecte | 22'617.- | 8.90 |
| 2 | Frais secondaires | 13'133.- | 5.20 |
| | Autorisations, taxes | 1'077. - | 0.40 |
| | Provisions et réserves | 12'056.- | 4.80 |
| 3 | Ameublement et décoration | 45'372.- | 17.90 |
| | Meubles | 27'601.- | 10.90 |
| | Textiles | | |
| | Appareils machines | 8'616.- | 3.40 |
| | Petit inventaire | 539.- | 0.20 |
| | Déménagement | 8'616.- | 3.40 |
| | Total | CHF 253'900.-- | 100.00 |

Le Président ouvre la discussion.

Le Président, constatant que personne ne demande la parole, passe au vote du point a) :

- **C'est à l'unanimité que l'Assemblée communale approuve l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE).**



Le Président passe au vote du point b) :

- **Le crédit de CHF 253'900.- pour la réalisation des travaux d'aménagement est accepté à l'unanimité par l'Assemblée communale qui donne également compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et cas échéant, consolider l'emprunt.**

3. Discuter et approuver le budget 2022, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives

Il revient à M. le Maire Sébastien Gschwind, en charge du dicastère des finances, de présenter ce point.

Le budget 2022 présente un résultat déficitaire de CHF 85'840.-, alors que le budget 2021 prévoyait un déficit de CHF 93'804.-. Le Maire justifie par rubrique les différents montants ainsi que les variations par rapport au budget de l'année dernière.

❖ Rubrique 0 – Administration générale :

| Rubrique | Budget 2021 Charges nettes | Revenus nets | Budget 2022 Charges nettes | Revenus nets |
|------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Législatif et exécutif | 61'650 CHF | | 65'465 CHF | |
| Services généraux | 203'590 CHF | | 217'910 CHF | |
| Total | 265'240 CHF | | 283'375 CHF | |

Principales différences par rapport au budget 2021 :

- 0220.31320.00 : Augmentation de CHF 1'000.- concernant les frais d'honoraires de la fiduciaire.
- 0220.31580.00 : Augmentation de CHF 3'000.- des coûts liés à la maintenance des logiciels informatiques.
- 0290.31200.00 : Augmentation de CHF 3'000.- relative aux frais de chauffage.
- 0290.31440.01 : Augmentation de CHF 4'000.- concernant les prestations de la voirie (adaptation par rapport aux comptes 2020).

❖ Rubrique 1 – Ordre et sécurité publics - Défense :

| Rubrique | Budget 2021 Charges nettes | Revenus nets | Budget 2022 Charges nettes | Revenus nets |
|--|-------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Questions juridiques | 3'000 CHF | | 7'100 CHF | |
| Service d'incendie et de secours (SIS) | 1'000 CHF | | | |
| Défense | 6'110 CHF | CHF | 9'810 CHF | |
| Total | 10'110 CHF | | 16'910 CHF | |



Principales différences par rapport au budget 2021 :

- 1401.31320.40 : Augmentation de CHF 4'100.- des coûts relatifs au cadastre et à la mensuration (adaptation par rapport aux comptes 2020).
- 1628.44703.00 : Diminution des recettes de CHF 5'000.- liées à la location de l'abri PC par les troupes militaires en raison du COVID-19.

❖ Rubrique 2 - **Formation** :

| Rubrique | Budget 2021 Charges nettes | Revenus nets | Budget 2022 Charges nettes | Revenus nets |
|-----------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Scolarité obligatoire | 801'730 CHF | | 787'325 CHF | |
| Ecoles spécialisées | 89'920 CHF | | 89'750 CHF | |
| Total | 891'650 CHF | | 877'075 CHF | |

Principales différences par rapport au budget 2021 :

- 2122.36110.00 : La prévision tient compte du nombre d'élèves. Les charges de l'enseignement au degré primaire augmentent de CHF 6'445.-.
- 2128.31200.00 : Augmentation de CHF 3'000.- relative aux frais de chauffage.
- 2128.49200.00 : Enregistrement d'un revenu CHF 10'000.- concernant la location des locaux de l'UAPE.
- 2132.36110.02 : La prévision tient compte du nombre d'élèves. Notre contribution aux frais d'écologie pour le secondaire I diminue de CHF 15'400.-.

❖ Rubrique 3 – **Culture-Sports-Loisirs-Eglises** :

| Rubrique | Budget 2021 Charges nettes | Revenus nets | Budget 2022 Charges nettes | Revenus nets |
|--------------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Autres fonctions de la culture | 3'900 CHF | | 4'000 CHF | |
| Sports et loisirs | 26'750 CHF | | 34'049 CHF | |
| Total | 30'650 CHF | | 38'049 CHF | |

Principales différences par rapport au budget 2021 :

- 3411.36121.50 : Augmentation de notre participation au SIDP de CHF 7'299.- concernant l'exploitation de la patinoire.



Rubrique 4 - **Santé** :

| Rubrique | Budget 2021 Charges nettes | Revenus nets | Budget 2022 Charges nettes | Revenus nets |
|--|-------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Promotion de la santé et prévention | 3'300 CHF | | 3'280 CHF | |
| Autres fonctions et prestations de la santé publique | 2'400 CHF | | 1'600 CHF | |
| Total | 5'700 CHF | | 4'880 CHF | |

Aucun commentaire.

❖ Rubrique 5 – **Prévoyance sociale** :

| Rubrique | Budget 2021 Charges nettes | Revenus nets | Budget 2022 Charges nettes | Revenus nets |
|------------------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| AVS | 212'236 CHF | | 208'573 CHF | |
| Famille et jeunesse | 1'800 CHF | | 16'500 CHF | |
| Chômage | 18'034 CHF | | 17'769 CHF | |
| Aide sociale et domaine de l'asile | 262'437 CHF | | 280'540 CHF | |
| Total | 494'507 CHF | | 523'382 CHF | |

Principales différences par rapport au budget 2021 :

- 5455.31601.00 : Enregistrement d'une charge de CHF 10'000.- concernant la location des locaux de l'UAPE (revenu enregistré sous le compte formation).
- 5455.36121.11 : Contribution de CHF 5'000.- à la Municipalité de Porrentruy concernant l'UAPE.
- 5799.36110.10 : Selon les prévisions budgétaires, une augmentation de notre part aux charges de l'action sociale de l'Etat de CHF 54'793.- est à prévoir.

❖ Rubrique 6 – **Transports et Télécommunications** :

| Rubrique | Budget 2021 Charges nettes | Revenus nets | Budget 2022 Charges nettes | Revenus nets |
|----------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| Circulation routière | 140'800 CHF | | 147'650 CHF | |
| Transports publics | 11'600 CHF | | 11'600 CHF | |
| Total | 152'400 CHF | | 159'250 CHF | |

Principales différences par rapport au budget 2021 :

- 6150.33001.03 : Intégration de l'amortissement lié à la réfection de la rue des Pommiers.
- 6150.33006.00 : Intégration de l'amortissement lié à l'achat du nouveau bus communal.



❖ Rubrique 7 – Protection de l’environnement et Aménagement du territoire :

| Rubrique | Budget 2021 Charges nettes | Revenus nets | Budget 2022 Charges nettes | Revenus nets |
|--|-------------------------------|--------------|-------------------------------|------------------|
| Approvisionnement en eau (service) | 1'590 CHF | | | 1'660 CHF |
| Assainissement des eaux (service) | | 14'250 CHF | | 16'200 CHF |
| Déchets (service) | 4'545 CHF | | | 40 CHF |
| Protection des espèces et du paysage | 750 CHF | | 1'250 CHF | |
| Autres fonctions de la protection de l'environnement | 7'040 CHF | | 5'900 CHF | |
| Aménagement du territoire | 5'060 CHF | | 5'060 CHF | |
| Total | 12'850 CHF | | | 5'690 CHF |

Les services suivants doivent s'autofinancer :

- la rubrique « 7100 Approvisionnement en eau potable » présente un excédent de produits de CHF 1'660.-.
- la rubrique « 7200 Elimination et traitement des eaux » présente un excédent de produits de CHF 16'200.-.
- la rubrique « 7300 Déchets » présente un excédent de produits de CHF 40.-.

❖ Rubrique 8 – Economie publique :

| Rubrique | Budget 2021 Charges nettes | Revenus nets | Budget 2022 Charges nettes | Revenus nets |
|------------------------|-------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| Agriculture | | 14'300 CHF | | 15'000 CHF |
| Sylviculture (service) | | | | 600 CHF |
| Tourisme | 2'200 CHF | | 2'200 CHF | |
| Total | | 12'100 CHF | | 13'400 CHF |

Aucun commentaire.



Rubrique 9 – Finances et Impôts :

| Rubrique | Budget 2021 Charges nettes | Revenus nets | Budget 2022 Charges nettes | Revenus nets |
|--|-------------------------------|----------------------|-------------------------------|----------------------|
| Impôts | | 1'758'240 CHF | | 1'777'440 CHF |
| Conventions fiscales | | | | 4'800 CHF |
| Péréquation financière | 17'577 CHF | | | 34'361 CHF |
| Administration de la fortune et de la dette | | 16'340 CHF | | 2'730 CHF |
| Redistributions | | 200 CHF | | 200 CHF |
| Financements spéciaux | | | 17'900 CHF | |
| Total | | 1'757'203 CHF | | 1'797'991 CHF |

Principales différences par rapport au budget 2021 :

- 9300.36227.00 / 9300.46227.00 : Le Maire relève que la Commune est passée d'une commune qui alimentait le fonds de péréquation en 2021 à une commune qui percevra des indemnités de la péréquation en 2022. Le montant à recevoir s'élève à CHF 34'361.-.
- 9201.46000.00 : Un montant de CHF 4'800.- est alloué à notre commune au titre de la compensation des pertes fiscales subies en 2020 dans le cadre de l'imposition des personnes morales suite à l'entrée en vigueur au 01.01.2020 de la RFFA.

Aperçu de la quotité d'impôt et des taxes 2022 :

La quotité d'impôt et les taxes restent identiques à l'année 2021.

| | |
|--------------------------------|--|
| Quotité d'impôts | 2,25 |
| Taxe immobilière | 1,00 ‰ |
| Avance cadastrale | 0,20 ‰ |
| Taxe abonnement à l'eau | CHF 3.00 (0 - 500 m ³) CHF 2.80 (501 - 1500 m ³) CHF 2.60 (1501 - ... m ³) Garantie minimum CHF 170.- |
| Taxe des eaux usées | 125% sur la taxe des eaux |
| Enlèvement des ordures | Taxe de base CHF 145.- |
| Taxe des chiens | CHF 50.- au village CHF 30.- aux fermes extérieures |

Le Président ouvre la discussion.



Avec l'introduction des moloks à Bure, un citoyen demande si les coûts relatifs à la gestion des déchets restent inchangés. Le Maire Sébastien Gschwind répond que d'autres taxes cantonales ont été augmentées. Seule la Commune de Boncourt a refusé l'installation de moloks. Le ramassage porte-à-porte est maintenu mais la commune devra s'acquitter d'un montant de CHF 10'000.-. Suite à la prochaine introduction de la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des déchets, le Maire Sébastien Gschwind avise que notre règlement communal ainsi que notre règlement tarifaire devront être révisés.

Constatant que la parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

- **C'est à l'unanimité que le budget de fonctionnement 2022, la quotité d'impôt et le taux des taxes proposés par le Conseil communal sont acceptés par l'Assemblée communale.**

4. Fixer le prix de vente du terrain à bâtir communal pour l'année 2022 et donner la compétence au Conseil communal pour la vente

Le Maire, M. Sébastien Gschwind, prend la parole.

Il mentionne qu'il reste une parcelle communale libre au lotissement Praî à Prêtre. Il précise que ce terrain est « réservé » et la signature de l'acte notarié est prévue mercredi. Le Conseil communal propose de maintenir le prix du terrain à bâtir à Fr. 75.-/m².

Constatant que la parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

- **L'Assemblée communale accepte à l'unanimité le prix de vente du terrain à bâtir pour l'année 2022.**

5. Divers

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

Un citoyen a pris connaissance, dans le dernier tout-ménage, qu'une étude sur le bruit sera réalisée sur la Place d'armes et demande si la population sera avisée des résultats de cette étude. Le citoyen suggère d'installer, à certains secteurs sur la place d'armes, des panneaux anti-bruit comme c'est le cas le long des autoroutes à proximité des habitations.

Le Maire Sébastien Gschwind confirme que des tests seront réalisés durant l'année 2022 pour étudier si les valeurs limites fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit sont respectées.

Le Conseil communal a demandé aux Autorités militaires de mener une étude pour l'installation de sourdines sur les chars léopard. Si cette installation est possible, il s'agit de la meilleure solution pour atténuer le bruit des chars.

Le citoyen avise que, lors des tests, il est important de tenir compte des conditions météorologiques (bise, vent). Le Maire Sébastien Gschwind répond que les tests seront



réalisés sur plusieurs jours et à des endroits différents. Les tests seront réalisés lors d'exercices menés avec des chars léopard qui sont les engins les plus bruyants.

Un citoyen constate que, depuis quelques jours, les cars postaux rebroussement chemin à la Buratte et ne se dirigent plus jusqu'à la Place d'armes. Il demande si une nouvelle ligne a été introduite. M. le Maire Sébastien Gschwind répond que l'arrêt « Casernes » a été supprimé. La nouvelle ligne dessert également Fahy après avoir rebroussé chemin à l'arrêt « Buratte ». Le Conseil communal a formé une opposition contre cette suppression avec l'appui des Autorités militaires. Notre prise de position a été rejetée, ce que les Autorités communales regrettent.

Un citoyen constate que passablement de frontaliers passent par la rue de la Condemne pour rejoindre la route principale, vers la banque Raiffeisen. Il demande si la Commune peut intervenir pour éviter ce trafic. Gilles Etique, conseiller communal, répond que le Conseil communal n'a malheureusement aucune compétence, mais il peut demander des contrôles à la Police cantonale.

Un citoyen s'interroge sur le fait que l'Assemblée communale vient de voter un crédit pour l'aménagement d'une UAPE à Bure afin d'attirer des familles, alors que le dernier terrain à bâtir communal a été vendu. Le Maire Sébastien Gschwind répond que plusieurs maisons familiales vont se construire à Bure durant les prochaines années. Notre plan d'aménagement local sera prochainement envoyé au SDT pour la phase d'examen. La Commune a conservé deux zones à bâtir, soit les secteurs La Louvière et Le Chos.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 21h00. Il salue l'engagement des Autorités communales, remercie les personnes présentes et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président : La secrétaire :

René Riat

Stéphanie Biolchi